5 FÉVRIER 2021

COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES

PAR APPROBATION TACITE

DÉCISION RECOMMANDÉE

Document de référence	Décision
GPC/2021/02-01	**Allocation maximale par pays au titre du Fonds à effet multiplicateur pour les Philippines:** En vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil d'administration, le Comité des financements et performances : 1. Approuve une allocation maximale par pays d'un montant de 25 millions de dollars en faveur des Philippines. 2. Rappelle que l'allocation maximale par pays reste valable jusqu'au cycle de financement final de 2021 à moins d'être prolongée sur demande par le Comité des financements et performances, et qu'elle sera soumise aux exigences du Cadre opérationnel relatif aux prérequis et aux incitations du Modèle de financement du GPE et du Fonds à effet multiplicateur du GPE.